

Projet d'animation culturelle - Convention avec les Compagnies ACCRORAP et TOHU BOHU - Attribution d'une subvention à la Compagnie TOHU BOHU - Sollicitation des différents partenaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, à travers ses délégations Action Culturelle et Politique de la Ville, a souhaité développer une politique d'animation culturelle en direction notamment des populations résidant sur les différents sites d'habitat social de la commune.

Ces projets d'animation culturelle s'appuieront sur des actions existantes ou sur des opérations expérimentales et innovantes dans un objectif d'ouverture, de formation et d'accompagnement d'un public ciblé vis-à-vis d'objets culturels.

Pour 1999, la Ville a souhaité développer principalement deux projets dans ce cadre :

- un projet autour de la mouvance hip hop, mis en oeuvre à l'échelle de la Ville en partenariat avec la Compagnie ACCRORAP,

- un projet d'animation théâtrale sur le quartier de Montrapon en partenariat avec la Compagnie TOHU BOHU.

Ces deux compagnies ont été choisies par la Ville pour les compétences artistiques et pédagogiques dont elles ont fait preuve précédemment.

Ces deux projets sont inscrits au titre de la programmation 1999 du Contrat de Ville.

1) Projet HIP HOP

Dans le cadre de sa politique d'animation culturelle, la Ville a décidé d'accorder une attention particulière au courant hip hop, représentatif d'une tendance de la culture contemporaine. A Besançon, comme dans la plupart des grandes villes, la pratique de la danse hip hop est relativement importante et capte un public majoritairement jeune.

Les délégations Politique de la Ville et Action Culturelle ont souhaité développer un projet de formation et de création dans le domaine de cette nouvelle pratique artistique. Ce travail à long terme aboutira à la présentation de différents spectacles originaux et revêtira, sur certains de ses aspects, une dimension régionale dans le cadre d'une collaboration avec le réseau des structures d'animation du District Urbain du Pays de Montbéliard.

Ce projet repose sur une forte mobilisation des structures d'animation de quartier et est encadré au niveau technique et pédagogique par des intervenants de la Compagnie ACCRORAP.

Le budget de cette opération pour 1999 est de 475 000 F et le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Ville de Besançon (délégation Politique de la Ville et Action Culturelle)	255 000 F
Etat	50 000 F
Etat (DRAC)	35 000 F
Région	30 000 F
Département du Doubs	30 000 F
FAS	30 000 F
Caisse des Dépôts et Consignations	5 000 F
Autres recettes	40 000 F

Pour des raisons techniques, cette opération sera gérée au niveau administratif par le Service Action Culturelle.

Une convention avec la Compagnie ACCRORAP fixera les modalités de son intervention et les conditions de réalisation de ce projet.

II) Projet d'animation théâtrale sur le quartier de Montrapon

Depuis 7 ans, le Festival de Montrapon, coordonné par la structure d'animation municipale, fédère chaque année au mois de juin, les initiatives issues des réseaux associatifs et scolaires du quartier en direction de la population de ce site.

En s'appuyant sur cette dynamique, la Ville a souhaité développer un projet d'animation culturelle sur ce quartier durant l'année 1999.

Différentes actions se déclineront ainsi sur le premier semestre 1999 et s'appuieront sur une mobilisation forte des réseaux associatifs et scolaires du quartier.

«L'aventure de Willy le Borgne» marquera ainsi de son empreinte Montrapon durant de nombreuses semaines (spectacles, ateliers thématiques, créations collectives...) et trouvera son aboutissement dans le cadre de la 8^{ème} édition du Festival au mois de juin prochain.

Le budget de cette opération pour 1999 s'élève à 200 000 F et le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Ville de Besançon	100 000 F
Etat	50 000 F
FAS	10 000 F
Département du Doubs	20 000 F
CAF	10 000 F
Autres recettes	10 000 F

Pour des raisons techniques, cette opération sera gérée au niveau administratif par le Service de la Politique de la Ville.

Une convention avec la Compagnie TOHU BOHU fixera les modalités de son intervention et les conditions de réalisation de ce projet.

Sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de ces deux projets,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les Compagnies ACCRORAP et TOHU BOHU,
- de solliciter le concours financier des différents partenaires dans le cadre de ces deux projets.

Pour le projet HIP HOP, les sommes encaissées seront à inscrire :

. en recettes au chapitre 92.33 articles 7471-7472-7473-7478 code service 41050

. en dépenses au chapitre 92.33 article 6288 code service 41050.

Pour le projet TOHU BOHU, les sommes encaissées seront à inscrire :

. en recettes au chapitre 92.422 articles 7471-7473-7478 code service 47030

. en dépenses :

50 000 F au chapitre 92.422 article 6574 code service 47030

50 000 F au chapitre 92.422 article 6042 code service 47030.

- d'allouer à la Compagnie TOHU BOHU une subvention d'un montant de 42 000 F correspondant au complément de financement de la Ville.

- de reverser à la Compagnie TOHU BOHU une somme de 50 000 F correspondant à une partie des subventions reçues, dès réception de ces sommes.

Les 42 000 F seront imputés sur les crédits inscrits au budget primitif 1999, chapitre 92.422.6574.47030 après transfert du chapitre 92.422.6042.47030.

«**M. THIRIET** : Deux actions intéressantes menées à la fois par la délégation culturelle et la politique de la ville. Hip Hop doit déboucher sur une action dès ce mois de juin dans le cadre des rencontres Jeune Création mais nous nous préparons pour le «rendez-vous des boulons» à Montbéliard l'année prochaine.

Tohu Bohu est une troupe théâtrale qui, depuis janvier, mène sur le quartier de Montrapon tout un travail qui a déjà débouché sur un certain nombre de prestations mais qui nous réserve encore et jusqu'à la fête de Montrapon de grandes surprises.

Ce qui est intéressant, c'est la rencontre déjà des deux délégations et des partenaires avec, ce qui est très important, des professionnels qui ont fait des propositions, qui ont accepté de discuter avec nous et qui nous donnent quelque chose de qualité. En ce moment, les jeunes qui sont au hip hop y tiennent. Vous voyez d'ailleurs tous les deux mois un petit article dans l'Est. Et effectivement, ce n'est pas un amusement, une simple approche occupationnelle, mais véritablement un domaine où l'on produit de la qualité. Grâce à ce contact, on travaille comme le disait le Premier Adjoint tout à l'heure dans une démarche citoyenne, c'est-à-dire qu'il y a à la fois toute cette production et tout ce suivi dont on parlait aussi bien pour A Tire d'Aile que pour les projets. On est toujours dans la même démarche du donnant donnant et à l'occasion de ces activités, on essaie de tisser un lien social et de développer la citoyenneté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juin 1999.